COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 04 2017
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Mathieu GALY, Jean-Marc ANDRIEUX, Fernand CUMINETTI, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Jean-Luc PIALAT, Isabelle RIUDAVETZ, Sophie ESTEULLE.

Absents : Colette COCA, Clotilde SARRAILLER, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc ROUAN, Gérard PAGES, Rémy PISTRE.

Procurations : Jean-Luc ROUAN à Didier LEGER
Jean-Bernard ROUZOUL à Fernand CUMINETTI
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Clotilde SARRAILLER à Sophie ESTEULLE.

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h36.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Autorisation de contracter l'emprunt étudié lors du vote du budget prévisionnel

QUESTIONS DIVERSES :

1) Aménagement d'une aire de départ « Rando pédestre » au Col de Cabus

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) AUTORISATION DE CONTRACTER L'EMPRUNT ETUDIE LORS DU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL :

Madame le Maire indique qu'elle a contacté trois établissements financiers pour demander un emprunt afin de financer trois projets :

- la rénovation énergétique de tout l'ancien presbytère : 110 000 €,

- l'aménagement d'un T4 au premier étage et d'une salle de jeux au grenier de l'ancien presbytère : 100 000 €,

- l'acquisition de l'immeuble qui abrite la boulangerie pour y installer aussi l'épicerie, la rémunération de l'architecte contacté pour étudier la faisabilité du projet et la réalisation des premiers travaux de mise aux normes (en particulier : travaux pour l'accessibilité).

Deux établissements ont répondu.

Après lecture, et analyse de leurs propositions, il ressort que la solution la mieux adaptée est :

- pour la rénovation énergétique de l'ancien presbytère :
 . un emprunt de 33 000 € sur 15 ans au taux annuel de 1,3 %
 . un prêt relais sur subvention de 77 000 € sur 2 ans au taux annuel de 0,85 %

- pour l'aménagement de l'appartement :
 un prêt de 100 000 € sur 15 ans au taux annuel de 1,3 %

- pour l'achat de l'immeuble et les premiers travaux :
 un prêt de 150 000 € sur 15 ans au taux annuel de 1,3 %.

Madame le Maire ajoute qu'après l'achèvement des travaux au presbytère qui devront être réalisés le plus rapidement possible, ce logement social pourra être loué ; ainsi la mairie encaissera pendant quinze ans les loyers qui couvriront 90% de l'emprunt.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à contracter ces emprunts.

POUR : 13 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

QUESTIONS DIVERSES

1 – Aménagement d'une aire de départ « Rando pédestre » au Col de Cabus.

Le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et la Mairie étudient l'aménagement d'une aire de départ « Rando pédestre » au Col de Cabus :

- la commune prendrait en charge le terrassement de l'ancienne décharge et l'enrochement en limite de cet espace,

- la Communauté de Communes du Pays de Tarascon prendrait en charge les aménagements : barrière de bois, totem pour la signalétique de départ,

- le Conseil Départemental pourrait subventionner une partie de ces travaux.

La séance du conseil municipal est close à 21h28.